

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2016-430
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 74 000\$ ET UN EMPRUNT DE 74 000\$ POUR L'ACQUISITION
D'UNE AFFICHE NUMÉRIQUE ET LA REFONTE DU SITE INTERNET DE LA VILLE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance ordinaire du 11 juillet 2016, le règlement numéro 2016-430;

QUE le règlement numéro 2016-430 a pour objet et conséquence de décréter une dépense totale de 74 000 \$ et un emprunt de 74 000 \$, remboursable sur une période de quinze (15) ans, pour l'acquisition d'une affiche numérique et la refonte du site internet de la Ville;

QUE ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement tenue le 3 août 2016;

QUE ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 20 février 2017;

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville de Paspébiac.

Donné à Paspébiac, ce 28^e jour du mois de novembre 2017.

Me Karen Loko
Greffière